Le 16 novembre 2022

# COMMUNIQUÉ

## Démarchages abusifs à Rezé : soyons prudents

**Faux policiers, faux agents municipaux, faux employés… Certains viennent de temps à autre frapper à la porte des habitants et notamment à celle des personnes âgées.**

Des démarchages non officiels, abusifs ou frauduleux sont régulièrement signalés aux services municipaux. Des personnes se présentent au domicile, notamment de personnes âgées, pour vendre des biens ou des services (faux policiers, vente de système d'alarme ou de travaux à faire en urgence…). Leur but : visiter le domicile pour y dérober des objets de valeur ou faire signer un contrat et repartir avec le paiement.

À l'approche des fêtes de fin d'années, voici quelques bonnes pratiques pour prévenir ce type de faits :

- N'hésitez pas à **vérifier la qualité d'une personne** se présentant à vous, par exemple via une carte professionnelle,
- À l'occasion des fêtes de fin d'année, **seuls les pompiers et les postiers** disposent d'une autorisation pour vendre par porte à porte des calendriers. Les éboueurs ne le sont pas.
  Si des personnes se présentent comme tels pour vendre des calendriers, il s'agit probablement d'une escroquerie. Dans ce cas, refusez le démarchage et **contactez le 17**,
- Soyez vigilant concernant le démarchage à domicile par des professionnels (travaux, rénovation, jardinage, etc.), dont les tarifs sont potentiellement supérieurs à des prix standards. Tout devis signé peut être **annulé** sans justification sous un délai de 14 jours calendaires.

**Contact presse** Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 I charlotte.seignard@mairie-reze.fr
@VilleReze - www.reze.fr/presse/